



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement de la mesure de soutien pluriannuelle en faveur de la République du Mali pour 2023-2025, Partie 1

Document d'action « Facilité de Coopération Mali - Global Europe »

MESURE PLURIANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 24 du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base | Facilité de coopération Mali - Global Europe Référence opérationnelle OSPYS: NDICI AFRICA/2023/ACT-62105 Financée au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde) |
| 2. Initiative 'Team Europe' | <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/> En soutien à une initiative Team Europe (inter alia) |
| 3. Zone bénéficiaire de l'action | L'action sera menée à l'endroit suivant : Afrique de l'Ouest, Mali |
| 4. Document de programmation | Document de programmation Mali – UE NDICI 2021-2027 |
| 5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés | Mesures de soutien |
| DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES | |
| 6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs | Non applicable |

| | | | | |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 7. Objectifs de développement durable (ODD) | ODD principal: ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs ; ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles | | | |
| 8 a) Code (s) CAD | 43010- Multi-secteur | | | |
| 8 b) Principal canal de distribution @ | Institutions du Secteur Privé – 60000 Organisations non gouvernementales (ONGs) et société civile – 20000 | | | |
| 9. Objectifs de dépenses | <input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education | | | |
| 10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD) | Objectif politique général @ | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Développement de la participation/bonne gouvernance | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Aide à l'environnement @ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Développement du commerce | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Réduction des risques de catastrophe @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Inclusion de personnes handicapées @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Alimentation @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Marqueurs de la convention de Rio | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Biodiversité @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Lutte contre la désertification @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Atténuation du changement climatique @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Adaptation au changement climatique @ | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. Marqueurs internes et Tags: | Objectifs politiques | Non ciblé | Objectif significatif | Principal objectif |
| | Numérisation Tags: connectivité numérique | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

| | | | | |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques | | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| | Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| | Migration (méthodologie en cours de développement) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Covid-19 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

| | |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12. Montants concernés | <p>Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.02120</p> <p>Coût total estimé: EUR 6 000 000</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : EUR 6 000 000</p> <p>La contribution est d'un montant d'EUR 3 000 000 provenant du budget général de l'Union européenne pour l'année N ; d'un montant d'EUR 2 000 000 provenant du budget général de l'Union européenne pour l'année N+1, et d'un montant d'EUR 1 000 000 du budget général de l'Union européenne pour l'année N+2, sous réserve de la disponibilité de crédits pour les exercices respectifs suivant l'adoption du budget annuel concerné, ou tel que prévu dans le système des douzièmes provisoires.</p> |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

GESTION ET EXÉCUTION

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion) | <p>Gestion directe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés publics |
| 14. Type de mesures | <p><input checked="" type="checkbox"/> Facilité de coopération</p> <p><input type="checkbox"/> Mesures en faveur de la société civile</p> |

1.2 Résumé de l'Action

Cette action vise à renforcer le partenariat Mali-UE en soutenant la transition de la mise en œuvre du programme indicatif national (PIN) 2014-2020 au nouveau cycle de programmation 2021-2027 et le nouvel accord post-Cotonou. L'action abordera les problèmes de capacité de gestion

de l'aide et de coordination et soutiendra la fourniture d'assistance technique de court et moyen-terme pour des études sectorielles et thématiques, la préparation, la mise en œuvre, le suivi et évaluation, l'audit, la formation des acteurs de la coopération et des actions de sensibilisation et visibilité.

La Facilité de Coopération contribuera aussi à l'intégration adéquate des questions transversales importantes (changement climatique, protection de l'environnement, droits humains, démocratie, genre, éducation, prévention des conflits et réduction des risques de catastrophe) dans la coopération au développement Mali-UE.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Le Mali, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, est un pays enclavé d'une superficie de 1 241 238 km², limitrophe avec sept pays de la sous-région.

Partant des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2009 actualisé en 2018 (INSTAT, RGPH-2009), la population du Mali est estimée à 19 737 858 habitants, dont 46.56 % de moins de 15 ans et 43.96 % entre 15 et 49 ans.

Selon l'indice de développement humain établi par les Nations Unies en 2020, le Mali se classe au 184^e rang avec un index de 0.434 (moyenne mondiale de 0.737) en recul par rapport à 2019 (182^e rang sur 188 pays). Le taux d'extrême pauvreté reste aussi très élevé et il est estimé à 41,3 % en 2019. L'espérance de vie est de 59,3 ans, le temps moyen à l'école par élève est de 7,5 ans (6,8 pour les filles et 8,1 pour les garçons). Le pourcentage de population pauvre est de 68,3 % avec une incidence majeure en milieu rural. L'indice de développement humain ajusté selon les inégalités (IDHI) est de 0.289 (moyenne mondiale de 0.587). L'Indice des inégalités genre (GII) mesure les désavantages des femmes en termes de santé reproductive, autonomisation (empowerment) et marché du travail, il s'élève à 0,671.¹

Depuis 2012, le Mali fait face à une crise multidimensionnelle qui a culminé avec deux coups d'état militaires en 2020 et 2021. L'insécurité augmente et affecte l'ensemble du territoire – à des échelles différentes - avec un risque de débordement aux pays frontaliers. Certains groupes armés et terroristes auteurs de cette insécurité opèrent au et depuis le Mali, devenu l'épicentre de la déstabilisation au Sahel et dans les pays du Golfe de Guinée.

Combiné à une structure sociale fragile et amplifié par une gouvernance centrée sur les élites, le *contrat social malien* est globalement fragilisé et dans certaines zones, détruit. Après une crise profonde avec la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), un accord a été trouvé sur un calendrier électoral qui laisse entrevoir un possible retour à l'ordre constitutionnel dans la perspective d'une fin de transition en février 2024.

Les défis sont nombreux et presque les deux tiers du territoire échappent en partie ou totalement au contrôle de l'État. Depuis le début de la crise multidimensionnelle que le pays connaît, il existe une situation d'insécurité qui se traduit par des attaques régulières des groupes djihadistes contre les forces de défense et de sécurité et contre la population ainsi que par des violences liées à des conflits intercommunautaires.

Les effets de la pauvreté extrême, le changement climatique, la croissance de la population et la mauvaise gouvernance sont aggravés par l'insécurité qui touche désormais l'ensemble du territoire, en particulier le Centre et le Nord du Mali. Cette situation limite considérablement l'accès aux services sociaux de base pour les populations. La croissance économique est en dessous du niveau nécessaire pour compenser la croissance démographique et les populations

¹ Un GII de 0 représente une égalité sur toutes les trois dimensions.

s'appauvrissent. Sur le plan humanitaire, 7,5 millions de personnes sont dans le besoin en 2022, dont 3,6 millions de personnes auront besoin d'une assistance alimentaire d'urgence, avec 1,8 million de personnes en insécurité alimentaire aiguë.

Dans ce contexte et en ligne avec une approche pragmatique et prudente d'anticipation stratégique, l'action des partenaires internationaux sera décisive afin de contenir l'instabilité et de soutenir les bases d'une croissance inclusive et durable. Elle devra également s'adapter à la situation politique et sécuritaire complexe du pays. La poursuite de l'engagement de l'Équipe Europe au Mali sera cruciale pour préserver la stabilité de ses voisins sahéliens et côtiers, l'alignement politique, stratégique et technique de l'Équipe Europe sera clef.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

Des analyses fines des situations de départ, des enjeux, des acteurs impliqués, des possibilités seront nécessaires afin d'obtenir des avancées concrètes et tangibles dans les domaines prioritaires identifiés pour le PIM 2021-2027, même si au vu du contexte politique et sécuritaire actuel, il conviendra de procéder à certaines adaptations afin de poursuivre une coopération européenne en ligne avec les intérêts de l'UE et les valeurs universelles.

La Facilité de Coopération - Global Europe permettra de financer des études, audits, évaluations, de l'assistance technique de court terme et/ou ponctuelle pour du renforcement de capacités. Des formations, séminaires et ateliers pourront également être financés pour une meilleure mise en œuvre du partenariat UE-Mali et une meilleure coordination et gestion de l'aide. Enfin, la Facilité de Coopération contribuera à financer les activités nécessaires à la communication et à la sensibilisation des acteurs-clés aux questions générales de développement, la visibilité de la Team Europe, aux politiques de l'UE dans les secteurs prioritaires du CREDD (Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable au Mali), ainsi qu'à des thématiques transversales clés telles que l'intégration du genre et des droits humains dans les actions, l'environnement et changement climatique en ligne avec le Pacte Vert européen.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

La Délégation de l'UE au Mali sera responsable de la gestion de cette action.

Les parties prenantes de cette action sont les suivantes (liste indicative et non-exhaustive):

- Le personnel des projets financés par l'UE ;
- Les groupes de coordination et de suivi de l'aide (GEC, PCe, TEI etc) ;
- L'ensemble de la population malienne dans toute sa diversité (les titulaires de droits) - avec un accent particulier sur les groupes vivant dans les situations les plus fragiles. À cet égard, des consultations particulières auront lieu avec les porteurs de devoirs spécifiques, comme le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ;
- Les entreprises maliennes et le secteur privé en général ;
- Les organisations de la société civile (OSC) en particulier celles représentant les populations vivant dans des situations précaires, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes ;
- les autorités locales.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de contribuer à une mise en œuvre efficace et efficiente du partenariat Mali-UE et aux objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté au Mali.

L'objectif spécifique (résultat) de cette action est:

1. Mettre en œuvre de manière efficace et efficiente le programme de partenariat Mali-UE en améliorant la coordination et la gestion de l'aide en tenant compte du contexte local et des questions transversales, y compris le genre et l'environnement.

Les produits de cette action contribuant à l'objectif spécifique (effets attendus) correspondant sont les suivants:

- P.1. La coopération de la Délégation est améliorée et renforcée, y compris à titre non-exhaustif en ce qui concerne la programmation conjointe, la coordination de l'aide, le suivi et l'évaluation externe du NDICI-Global Europe/ PIM ;
- P.2. La communication stratégique et la visibilité des actions de l'UE au Mali sont assurées ;
- P.3. Le plan d'audit de la Délégation est mis en œuvre.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit « P1 - La coopération de la Délégation est améliorée et renforcée, y compris à titre non-exhaustif en ce qui concerne la programmation conjointe, la coordination de l'aide, le suivi et l'évaluation externe du NDICI-Global Europe/ PIM ».

A1.1 : Facilitation et renforcement de la coopération de la Délégation

Cette action envisage un appui transversal à la coopération Mali-UE avec un soutien au renforcement des capacités dans la gestion de l'aide et la coordination, la préparation, la mise en œuvre, le suivi/évaluation. A l'instar des autres facilités de coopération, celle-ci permettra de financer des études, de mobiliser des assistances techniques, pour une identification, formulation et une meilleure exécution des actions financées par le NDICI-Global Europe et d'autres fonds de l'UE au Mali. La Facilité de Coopération portera une attention particulière au suivi des indicateurs du GAP III, (2021-2025) qui sont intégrés dans le PIM 2021-2027, ainsi que dans les Documents d'Action. Elle comprend la provision d'expertise à court et moyen terme pour réaliser des études (diagnostics et revues sectorielles, analyses genre sectorielles, enquêtes, audits etc.), l'organisation de conférences (organisées par l'UE ou d'autres institutions), séminaires et formations, sur des thèmes prioritaires de la politique de développement de l'UE et le Partenariat UE-Afrique (démocratie, gouvernance, égalité de genre, environnement, digitalisation, société civile – y inclus la feuille de route pour la société civile - , secteur privé, jeunesse etc.). Pour l'opérationnalisation du suivi et de l'évaluation du PIM 2021-2027, de la PCe et des TEI, des contrats pourraient être passés avec des opérateurs externes.

A1.2: La mise en place d'un secrétariat pour la Programmation Conjointe européenne.

L'UE, les États Membres présents au Mali, la Suisse et la Norvège, rejoints ensuite par la BEI et la Finlande (EM+) se sont accordés en juillet 2020 sur une Programmation Conjointe européenne 2020-2024 (PCe). Afin d'appuyer sa mise en œuvre, la mise en place et l'appui au fonctionnement d'un secrétariat, composé d'experts avec des profils et expertises différents, chargés de l'appui à la réalisation de ces objectifs, s'avèrent nécessaire. Le Secrétariat devrait renforcer et dynamiser la coordination des signataires de la Programmation Conjointe européenne 2020-2024 (PCe),

l'opérationnalisation des TEI, le dialogue structuré avec la société civile dans un ensemble d'actions devant assurer une forme d'écosystème « PCE ». Cet écosystème consistera en la compilation des projets européens dans une base de données, le suivi des contributions de ces projets à la Programmation conjointe et aux TEI, le suivi global des indicateurs (aussi les indicateurs du GAP III qui sont intégrés dans le PIM, TEI et autres Documents d'Actions) et cibles via un Cadre de Résultats Conjoints, la communication et le reporting sur la PCE et les TEI, la mise à jour des documents (texte de base et fiches & axes d'actions), l'organisation et l'archivage informatique des données, la facilitation des actions, le compte rendu des réunions et le plaidoyer autour de la PCE/TEI, les activités concourant au dialogue structuré avec la société civile. D'autres activités pourraient être mises en œuvre liées à la coordination de l'Union européenne avec ses Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre des Team Europe Initiatives et de la programmation conjointe.

A1.3 : Le suivi et la mise en œuvre du CREDD et autres processus nationaux

L'action permettra également de renforcer la coordination des partenaires techniques et financiers (Groupe exécutif de Coordination – GEC et autres cadres) pour le suivi qualitatif et/ou quantitatif de différents processus nationaux dont le CREDD.

Activités liées au produit « P2 - La communication stratégique et la visibilité des actions de l'UE au Mali sont assurées »

A2.1 : Communication stratégique et visibilité des actions de l'UE au Mali.

Des activités de communication stratégique et de diplomatie publique seront entreprises, dans le but d'améliorer la perception de l'UE dans le pays. Cette action permettra d'améliorer la visibilité de l'UE, de ses valeurs (en particulier en ce qui concerne l'égalité de genre et les droits humains) et son action au Mali auprès du public et des partenaires maliens. Des indicateurs sexo-spécifiques seront utilisés autant que possible. Par ailleurs, des analyses seront financées en lien avec la lutte contre la désinformation.

Activités liées au produit « P3 - Le plan d'audit de la Délégation est mis en œuvre »

A3.1 : Le plan d'audit de la Délégation est mis en œuvre.

Dans ce cadre et à l'instar des précédentes Facilités de Coopération, celle-ci permettra de financer les plans d'audit de la Délégation et des missions de vérification des dépenses pour des projets et programmes spécifiques.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action a un risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes CAD de l'OCDE sur le genre identifiés dans la section 1.1, cette action est classée G1. Cela implique que l'égalité des genres est un objectif significatif. Toutes les activités qui seront financées sur cette Facilité de coopération seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes d'égalité des genres. Toutes les actions s'efforceront d'accorder une attention particulière aux groupes socialement ou économiquement défavorisés. Un appui à

l'intégration des questions de genre pourra être mobilisé dans le cadre de cette action. La Facilité de coopération veille à ce que les documents de programmation conjointe/les initiatives Team Europe intègrent la dimension de genre. La Facilité de coopération pourrait prendre en charge également le développement d'un système de suivi des indicateurs du GAP III, inclus dans le PIM, TEI et autre Documents d'Actions. En fin, elle pourra également financer la réalisation ou la mise à jour du profil genre et les analyses genre sectorielles.

Droits de l'homme

Toutes les activités qui seront financées sur cette Facilité de coopération seront conçues et mises en œuvre conformément aux principes des droits humains. Toutes les actions s'efforceront d'accorder une attention particulière aux groupes socialement ou économiquement défavorisés, et notamment les minorités. Un appui à l'intégration des questions des droits humains pourra être mobilisé dans le cadre de cette Facilité de coopération. L'action portera une attention particulière à l'application des principes de travail de l'approche basée sur les droits humains (application de tous les droits humains pour tous, participation significative et inclusive et accès à la prise de décision, non-discrimination et égalité, responsabilité et État de droit pour tous et transparence et accès à l'information soutenus par des données désagrégées).

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0.

Démocratie

Cette action sera mise en œuvre selon une approche fondée sur les droits, notamment en assurant dans toutes les activités la participation et l'accès au processus de prise de décision, non-discrimination et égalité d'accès, responsabilité et accès à l'état de droit, transparence et accès à l'information.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La Délégation veillera à ce que les actions financées sur cette Facilité de coopération promeuvent la paix et la résilience là où cela sera possible. Des études sur l'analyse des conflits pourraient être financées dans le cadre de cette Facilité de coopération en cas de besoin.

Réduction des risques de catastrophes

La Délégation n'a pas identifié d'implications possibles de cette Facilité de Coopération dans le domaine de Réduction des risques de catastrophes. Des études et analyses financées sur cette Facilité de coopération pourraient, si besoin, cibler spécifiquement des mesures de Réduction des risques de catastrophes.

Autres considérations, le cas échéant

Digitalisation : Lorsque cela est possible, l'utilisation de plateformes informatiques sera privilégiée (base de données PCe, suivi des indicateurs des politiques et stratégies).

3.4 Risques et enseignements tirés

| Categorie | Risques | Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible) | Impact (Haute/ Moyen/ Faible) | Mesures d'atténuation |
|-------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Environnement extérieur | Risque 1 - La volonté | Moyenne | Moyen | Dialogue politique avec les autorités. En cas d'essoufflement |

| | | | | |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | partagée d'approfondir le partenariat UE-Mali devient moins évidente | | | ou de stagnation de la dynamique de coopération, les fonds de cette Facilité de coopération ne seraient simplement pas déboursés. |
| Environnement extérieur | Risque 2 - Situation sécuritaire instable et ses conséquences | Haute | Moyen | La Délégation suivra étroitement le dialogue politique entre le gouvernement et les mouvements signataires de l'accord de paix et de réconciliation |
| Environnement extérieur | Risque 3 – Non adhésion des organisations de la société civile (OSC) | Moyenne | Faible | La Délégation mettra en place des cadres de dialogue avec les OSC |

Enseignements tirés:

Les leçons tirées des projets de coopération et des renforcements de capacités précédents au Mali comprennent:

- La nécessité d'assurer une identification et une programmation approfondie des projets/programmes afin d'en assurer l'intégration efficace dans les stratégies et politiques sectorielles développées lors de l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté;
- L'importance d'assurer – à travers la formation, l'organisation de séminaires et d'ateliers et la participation à des conférences – une connaissance suffisante des procédures et politiques de l'UE et des dernières évolutions des thématiques du développement durable;
- L'importance de mieux communiquer sur le partenariat Mali-Union européenne afin d'assurer la visibilité des actions de l'Union européenne au Mali

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à cette action est de soutenir le partenariat UE-Mali. Cela permettra à l'UE de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente le programme de partenariat UE-Mali en améliorant la coordination et la gestion de l'aide, la communication stratégique et la diplomatie publique, ainsi que le suivi, l'évaluation et l'audit du PIM 2021-2027, de la PCe et des TEI.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Compte tenu de la nature de cette action, une matrice de cadre logique n'est pas requise au niveau de l'action.

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **72** mois à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable.

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE².

4.4.1 Gestion directe (passation de marches)

Des contrats contribueront à l'atteinte de l'objectif spécifique 1 et plus spécifiquement l'atteinte des produits P1, P2 et P3.

Objet : Assistance technique, études, séminaires, formations, conférences, et autres types d'activités pour faciliter la coopération de la Délégation/ Communication-visibilité/ Plan d'audit/Plan de suivi et évaluation de la Délégation.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

² www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

4.6 Budget indicative

| Composantes budgétaires indicatives | Contribution de l'UE pour année N (montant indicatif) | Contribution de l'UE pour année N+1 (montant indicatif) | Contribution de l'UE pour année N+2 (montant indicatif) | Contribution de l'UE (montant en EUR) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4 | | | | |
| Objectif spécifique 1 - La mise en œuvre du partenariat Mali-UE (Produits P1 et P3) | 1 500 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 4 500 000 |
| <i>Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.1</i> | <i>3 000 000</i> | <i>2 000 000</i> | <i>1 000 000</i> | <i>6 000 000</i> |
| <i>Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.1 : EUR 6 000 000</i> | | | | |
| Communication stratégique et diplomatie publique (Produit P2) | 1 500 000 | - | - | 1 500 000 |
| Totaux | 3 000 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 6 000 000 |

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Cette action sera gérée et mise en œuvre par la Délégation de l'UE au Mali.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données.

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action sera assuré par les services de la Délégation de l'UE au Mali.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, aucune évaluation ne sera effectuée pour cette action ou ses composantes. Les besoins d'évaluation seront assurés par le biais du Produit P1.

Au cas où une évaluation n'est pas prévue, la Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une telle évaluation pour des raisons dûment justifiées.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les besoins d'audit seront assurés par le biais du produit P3.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fonds commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leurs activités auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale. Les besoins de communication seront assurés par le biais du produit P2.

La Délégation de l'UE au Mali dispose déjà d'une stratégie de communication et de visibilité, qui pourra être mise à jour et complétée par un plan de communication stratégique.

Les activités de communication stratégique et de diplomatie publique visent la population malienne ainsi que les partenaires institutionnels maliens ou tiers présents au Mali, suivant l'approche décrite à la section 3 concourant au produit 1.2.

Les modalités de mise en œuvre (passation de marchés) sont décrites à la section 4.4.1.

Il est envisagé qu'un contrat de communication et de visibilité puisse être conclu au titre d'un contrat-cadre.

Appendix 1 - RAPPORT DANS OPSYS - Mesure de soutien pluriannuelle en faveur de la République du Mali pour 2023-2025, Partie 1

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante : « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme :

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau Action | | |
| <input type="checkbox"/> | Action individuelle | Action présente : tous les contrats pour cette Action |
| Groupe d'actions | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Groupe d'Actions | Références des Actions (OPYS#): Facilité de coopération Mali - Global Europe - Référence opérationnelle OPSYS : 62105 – EUR 6 millions |
| Niveau Contract | | |
| <input type="checkbox"/> | Contrat individuel 1 | |
| <input type="checkbox"/> | Groupe de contrats 1 | |